

International

Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements corporels ou incorporels* de la société française dédiés au développement de son activité internationale. • Investissements corporels ou incorporels* de la société française lorsque plus du tiers de son chiffre d'affaires est réalisé à l'export. <i>*hors acquisition majoritaire d'une entreprise française qui relève du fonds Transmission</i> • Investissements corporels ou incorporels et augmentation des besoins en fonds de roulement de la filiale étrangère, • Prise de participation minoritaire ou majoritaire à l'étranger, • Création d'une filiale ou d'une succursale à l'étranger 									
Bénéficiaires	TPE et PME									
Modalités	<p><u>Concours garantis</u></p> <p>Financements Moyen et Long Terme (MLT) :</p> <p>a) Prêts à moyen ou long terme, crédits-bails mobiliers et immobiliers, locations financières (à l'exclusion de la location simple),</p> <p>Engagements par signature (EPS) :</p> <p>a) Cautions ou garantie à première demande (GAPD) délivrées par une banque française au profit d'une banque étrangère octroyant des concours à court, moyen ou long terme à la filiale d'une entreprise française, avec la caution de la société mère française.</p> <p>b) Crédits documentaires import ou lettres de crédit stand-by (réservé aux entreprises dont le ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires > 20%).</p> <p><u>Plafond de risques (toutes banques confondues)</u></p> <p>1,5 millions € sur une même entreprise ou groupe d'entreprises pour les financements MLT d'une part, et pour les financements CT et EPS d'autre part.</p>									
Conditions Financières	<table border="1" data-bbox="639 1507 1139 1621"> <thead> <tr> <th></th> <th>Moyen long terme</th> <th>Crédit court terme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quotité Max.</td> <td>60%</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>Commission</td> <td>0,80%</td> <td>0,80%</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>* En pourcentage annuel du capital restant dû du prêt. Prélèvement en une seule fois après décaissement, quel que soit l'âge de l'entreprise.</i></p> <p><u>Commission de garantie pour les engagements par signature</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,35% l'an sur autorisation pour les lignes de crédits documentaires avec une quotité de 60% (0,60% pour les demandes ponctuelles) • En création « ex-nihilo » : 0,30% l'an sur autorisation pour les lignes de crédits documentaires avec une quotité de 60% (0,50% pour les demandes ponctuelles) 		Moyen long terme	Crédit court terme	Quotité Max.	60%	60%	Commission	0,80%	0,80%
	Moyen long terme	Crédit court terme								
Quotité Max.	60%	60%								
Commission	0,80%	0,80%								
Contact	La Direction Régionale Bpifrance . (consulter les coordonnées de notre réseau sur bpifrance.fr)									